



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 07603
Numéro SIREN : 805 042 983
Nom ou dénomination : A. BATI DECO

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2017 sous le numéro de dépôt 2391

Direction Générale des Finances Publiques

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
20162391
Timbre à date du service

01/10/2015

30/09/2016

X

Désignation de la société:

SASU A. BATI DECO

siège social :

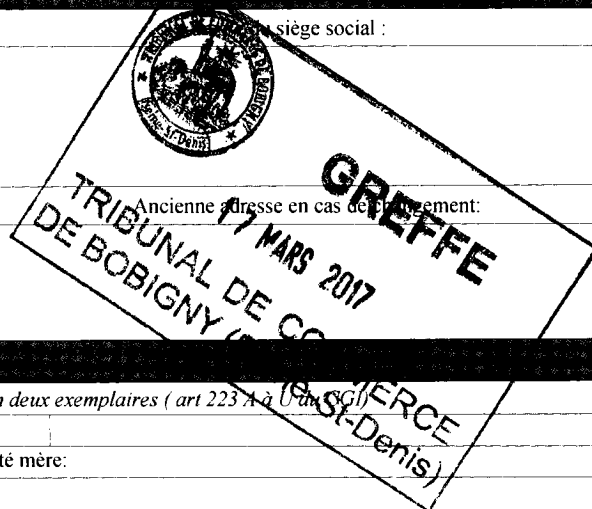
SIRET

8 0 5 0 4 2 9 8 3 0 0 0 1 7

Adresse du principal établissement:

95 avenue du Président WILSON

93100 MONTREUIL



Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à D du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées Travaux de peinture et vitrerie

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33.1/3 %	0	Bénéfice imposable à 15 %	28 719	Déficit	0
-------------------	-------------------------------	---	---------------------------	--------	---------	---

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées art. 238quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sixies</i>		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>		Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Viseur conventionné ☐Visa : CGA ☐

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

- du professionnel de l'expertise comptable : SAS ACA/SANNOIS

35 Bis boulevard Charles de Gaulle 95110 SANNOIS

Tél : 01 34 11 93 52

- du conseil :

Tél :

- de l'association agréée :

Tél :

- N° d'agrément de l'AA :

Certifié conforme à l'original

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	25 000	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)			
Montant des distributions		(e)			
autres que celles visées en (a),		(f)			
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		(g)			
		(h)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		(i)			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	25 000		

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SASU A. BATI DECO

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 95 avenue du Présient WILSON 93100 MONTREUIL

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 0 5 0 4 2 9 8 3 0 0 0 1 7

Néant ☐ *Exercice N clos le,
30/09/2016

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC		
	Frais d'établissement *	CX		CQ		
	Frais de développement *	AF	325	AG	279	45
	Concessions, brevets et droits similaires	AH		AI		
	Fonds commercial (1)	AJ		AK		
	Autres immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN		AO		
	Terrains	AP		AQ		
	Constructions	AR	728	AS	79	648
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	1 994	AU	422	1 572
	Autres immobilisations corporelles	AV		AW		
	Immobilisations en cours	AX		AY		
	Avances et acomptes	CS		CT		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CU		CV		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	BB		BC		
	Autres participations	BD		BE		
	Créances rattachées à des participations	BF		BG		
	Autres titres immobilisés	BH	46	BI		46
	Prêts					
	Autres immobilisations financières*					
TOTAL (II)		BJ	3 094	BK	780	2 313
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM		
		BN		BO		
		BP		BQ		
		BR		BS		
		BT		BU		
	CRÉANCES	BV	19 466	BW		19 466
		BX	57 345	BY		57 345
		BZ	2 817	CA		2 817
	DIVERS	CB		CC		
		CD		CE		
Comptes de régularisation		CF	9 615	CG		9 615
		CH	889	CI		889
		CJ	90 135	CK		90 135
		CW				
		CM				
		CN				
		CO	93 229	IA	780	92 449
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)						
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU A. BATI DECO		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)			DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	22 775
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	24 410
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	48 286
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	8 943
	Dettes fiscales et sociales			DY	35 218
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	44 162	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	92 449	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Ecart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	44 162
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A. BATI DECO		Exercice N		Néant ☐ *				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	542 373	FH		FI	542 373	
		FJ	542 373	FK		FL	542 373	
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	542 374	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	488 094	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	680	
	Salaires et traitements*					FY	17 622	
	Charges sociales (10)					FZ	6 603	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*					GA	650
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	5	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	513 656
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	28 718	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	28 718	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise						SASU A . BATI DECO		Néant ☐ *	
								Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *							HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)							HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)							HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *							HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)							HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)								HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise							(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *							(X)	HK	4 308
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)								HL	542 374
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)								HM	517 964
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)								HN	24 410
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme						HO	
	(2)	Dont	produits de location immobilières					HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *					HP	
			- Crédit-bail immobilier					HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées						IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées						IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)						HX	
	(9)	Dont transferts de charges						A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)						A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)						A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)						A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6	obligatoires		A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :							Exercice N	
							Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :							Exercice N	
							Charges antérieures	Produits antérieurs	

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous



Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A. BATI DECO

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
						4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	100	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	LJ		KL		KM
		Sur sol d'autrui	MI		KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2		KP		KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KX
		Matériel de transport*			KY		LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	889	LC
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF
		Immobilisations corporelles en cours			LH		LI
	Avances et acomptes			LK		LL	
	TOTAL III	LN	889	LO		LP	1 833
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés	IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières	IT		IU		IV	
	TOTAL IV	LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	OG	989	OH		OJ	2 104	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	
				1		2	
						3	
						4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	325	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MH
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	728	ML
		Inst. gales., agenets, aménagements divers	IU		MM		MO
		Matériel de transport	IV		MP		MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	1 994	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA
	Avances et acomptes	NC		ND		NE	
	TOTAL III	IV		NG		NH	2 722
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		OW	
	Autres participations	IO		OX		OZ	
	Autres titres immobilisés	II		2B		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	46	2G	
	TOTAL IV	I3		NJ	46	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		OK		OL	3 094	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 30/09/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU A. BATI DECO

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SASU A. BATI DECO										Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CY	EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II		PE	49	PF	229	PG	PH	279	
Terrains					PI		PJ		PK	PL		
Constructions			Sur sol propre		PM		PN		PO	PQ		
			Sur sol d'autrui		PR		PS		PT	PU		
			Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ		QA	79	QB	QC	79	
Autres immobilisations			Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF	QG		
			Matériel de transport		QH		QI		QJ	QK		
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	80	QM	341	QN	QO	422	
			Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS	QT		
TOTAL III					QU	80	QV	421	QW	QX	501	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)					ØN	130	ØP	650	ØQ	ØR	780	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2		N3		N4		N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6		P7		P8		P9	Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4		Q5		Q6		Q7	Q8	
Constructions		Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3		R4		R5	R6	
		Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
		Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5		T6		T7		T8	T9	
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4		U5		U6	U7	
		Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
		Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
		Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4		X5		X6		X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL				NM					NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR		NS		NT		NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations							SP		SR			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU A. BATI DECONéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5^e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A. BATI DECO				Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP	UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	UV	46	UW	46			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA							
	Autres créances clients	UX		57 345	57 345				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constatée* U0)	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY		1 500	1 500				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		1 317	1 317			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR							
	Charges constatées d'avance	VS		889	889				
	TOTAUX		VT		61 099	VU	61 053	VV	46
	RENVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
	à plus d'1 an à l'origine	VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		8 943	8 943				
Personnel et comptes rattachés		8C							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		7 131	7 131				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		4 308	4 308				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		8 400	8 400				
	Obligations cautionnées	VX							
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ		379	379				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI		15 000	15 000				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX		VY		44 162	VZ	44 162			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise : SASU A. BATI DECO		Néant ☐		Exercice N, clos le : 30/09/2016				
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WA	24 410			
		de son conjoint		WB				
		moins part déductible*		WC				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	4 308		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I8				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	WN				
				WO				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
				TOTAL I	WR 28 718			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
		- imposées au taux de 0 %				WH		
		- imposées au taux de 19%				WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)					XA			
Produit net des actions et parts d'intérêts :								
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexties	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)	0V	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	95	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	28 718	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	28 718	XO		

Désignation de l'entreprise <u>SASU A. BATI DECO</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU A. BATI DECO</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C				AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB	100	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	47 875					ZD			
	Prélèvements sur les réserves			0E					Dividendes		ZE	25 000	
									Autres répartitions		ZF		
	TOTAL I			0F	47 875				Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	22 775	
										TOTAL II	ZH	47 875	
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7					YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	470 296			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8					XQ	340			
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	4 702			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES					ST	12 755			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	488 094			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	379			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS					9Z	301			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	680			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	87 598			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								VZ	38 355			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *								0B	32 622			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								0S				
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)								YP	1			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale								RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%			
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP					Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA				Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
								Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe résultat d'ensemble			JD				Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
								Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SASU A. BATI DECO

Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 16 %	0 %	(11)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (11)							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SASU A. BATI DECO				Néant	☒
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI)	N-1			
		N-2			
	(à préciser) au titre de :	N-3			
		N-4			
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
N-9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A. BATI DECO

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷+❸+❹-❺-❻
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU A. BATI DECO					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU A. BATI DECO		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2015 et clos le : 30/09/2016		Durée en nombre de mois : 12	
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue – Biens	OB		
Production vendue – Services	OC	542 373	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	542 374	
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	487 753	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	5	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	487 758	
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	54 615
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)	SA	54 615	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	542 373	
Période de référence	GY	0	1 / 1 0 / 2 0 1 5 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 1 6
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

(1)

1

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 30/09/2016

N° SIRET

8 0 5 0 4 2 9 8 3 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A. BATI DECO

ADRESSE (voie) 95 avenue du Présient WILSON

CODE POSTAL 93100

VILLE MONTREUIL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique FERNANDEZ Prénom(s) Amadeo

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 06/04/1953 N° Département 99 Commune ROBLIDO Pays ESPAGNE

Adresse : N° 29 Voie rue Hemet

Code Postal 93300 Commune AUBERVILLIERS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1 (1)
1Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2016

N° SIRET 8 0 5 0 4 2 9 8 3 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A. BATI DECO

ADRESSE (voie) 95 avenue du Présient WILSON

CODE POSTAL 93100 VILLE MONTREUIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A.BATI DECO

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 1.000 €

Siège social : 95, avenue du Président Wilson

93108 MONTREUIL cedex

RCS 805 042 983

RAPPORT DE GESTION

du Président à l'Assemblée Générale Ordinaire du

10 mars 2017

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 mars 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 mars 2016, nous enregistrons une hausse de notre chiffre d'affaires satisfaisant et nous clôturons avec un résultat positif, ce qui nous permettra une distribution de dividendes.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice 2016-2017 sont de poursuivre nos efforts afin de consolider notre activité.

- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2016, date de clôture de l'exercice, il n'est à noter aucun événement important.

- Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a pas engagé de recherche et de développement.

 4

RÉSULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 542.373 €, contre 444.154 € l'exercice précédent,

Le montant des traitements et salaires s'élève à 17.622 €, contre 15.000 €, l'exercice précédent,

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 6.603 €, contre 7.500 €, l'exercice précédent,

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 513.656 € contre 382.141 € l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 28.718 €. Quant au résultat courant avant impôts, en tenant compte du résultat financier de 0 €, il s'élève à 28.718 €.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0 €.

- de l'impôt sur les bénéfices de 4.308 €.

L'exercice clos le 31 septembre 2016 se traduit par un bénéfice de 24.410 €.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 24.410 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

Origines du résultat à affecter :

Report à nouveau	€.	22.775
Résultat de l'exercice	€.	24.410
TOTAL		€. 47.185

Affectation proposée :

Dividendes	€.	20.000
Report à nouveau	€.	27.185
TOTAL		€. 47.185

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de 28.286 €

Pour nous conformer à la loi, nous vous indiquons que les dividendes versés au cours des trois derniers clos sont les suivants :

2014-15

25.000 €

Vous trouverez par ailleurs notre rapport spécial sur les conventions passées et visées par l'article L.223-19 du Code de Commerce que nous vous demandons de ratifier.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39.4 du même Code.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LE PRESIDENT

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'LE PRESIDENT'.

A.BATI DECO

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1.000 €
Siège social : 95, avenue du Président Wilson
93108 MONTREUIL cedex

RCS 805 042 983

PROCES-VERBAL DES DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille dix sept
le, 10 mars
à neuf heures.

L'actionnaire de la société « A. BATI DECOR », société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 € divisé en 500 actions de 2 € chacune, réuni au siège social sur convocation.

Est présent :

1°/ **Monsieur Amadeo FERNANDEZ GONZALEZ, 500 actions,**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Amadeo FERNANDEZ GONZALEZ**

Le président constate que les associés présents possèdent ensemble 500 actions, représentant la totalité des parts sociales et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Les statuts de la Société
- Le rapport de gestion du Président
- Les rapports du Commissaire aux comptes
- Les comptes annuels de l'exercice 2015 - 2016
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée

HF

Le Président déclare que tous les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales.

Les points figurant à l'ordre du jour sont alors abordés en séquence, tels qu'ils figurent dans la convocation, à savoir :

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du rapport de gestion du Président
- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 mars 2016 et quitus pour la gestion
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIÈRE RÉOLUTION

Le rapport de gestion établi par le Président a été présenté par **Monsieur Amadeo FERNANDEZ GONZALEZ**. Ce rapport, dont un exemplaire figure en annexe au présent acte, porte sur les activités de la société, l'examen des comptes et résultats et une proposition d'affectation du résultat pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 mars 2016, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 mars 2016, quitus de sa gestion au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 24.410 €, approuve la proposition de la Présidente et décide d'imputer de la façon suivante :



Origines du résultat à affecter :

Report à nouveau	€. 22.775
Résultat de l'exercice	€. 24.410

TOTAL	€. 47.185
--------------	------------------

Affectation proposée :

Dividendes	€. 20.000
Report à nouveau	€. 27.185

TOTAL	€. 47.185
--------------	------------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de 28.286 €

Pour nous conformer à la loi, nous vous indiquons que les dividendes versés au cours des trois derniers clos sont les suivants :

2014-15	25.000 €
----------------	-----------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION :

La collectivité des actionnaires, sur rapport de la présidence, statuant en application de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39.4 du Code Général des Impôts n'a été engagée au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur de copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire présent à l'assemblée.

